

## COMMUNE DE SAINT MICHEL EN GREVE

### Compte rendu du Conseil Municipal 02 décembre 2016

L'an deux mille seize, le deux décembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Christophe ROPARTZ, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 25 novembre 2016.

Effectif légal du conseil municipal : 11	Nombre de conseillers présents : 8
Nombre de conseillers en exercice : 9	Suffrages exprimés : 9

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Christophe ROPARTZ, Jacques PREMEL, Rémi DISSEZ, Bruno LE MAT, Mme Aude RUVOEN, Hélène DUBOIS, M. François PONCHON, Mme Nicole ANDRE.

Absent : M. Gilles LE BIHAN:– procuration à Jacques PREMEL.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil, Rémi DISSEZ a obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

### 2016-065 – A ALGUES VERTES : AUTORISATION DU MAIRE À ESTER EN JUSTICE

Considérant la carence fautive de l'Etat dans l'application des réglementations communautaires et dans l'application de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement laquelle est en lien direct et certain de cause à effet avec la prolifération des algues vertes ainsi que cela a été jugé par la Cour administrative d'appel de Nantes dans un arrêt en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009 (N° 07NT03775) et le tribunal administratif de Rennes dans un jugement en date du 12 avril 2013 (N° 1003113, 1003117, 10033129, 1003132) ;

Considérant que les préjudices subis par la commune du fait de cette carence fautive de l'Etat ne sont pas couverts par les subventions versées par l'Etat pour les années 2014 à 2016 ;

Le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice dans le cadre de cette affaire et de tous contentieux relatif au coût de la prise en charge, du ramassage, du transport et du traitement des algues vertes resté à la charge de la commune pour les années 2014, 2015 et 2016 et ce, devant toutes juridictions, y compris en appel et en cassation ;
- de désigner le Cabinet Coudray pour y représenter la commune. comme avocat

### AVIS SUR LE PLU DE TREDUDER

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de Plan Local

d'Urbanisme arrêté par la commune de Tréduder

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CAPTURE ANIMALE**

Le contrat de capture et de gestion de fourrière animale arrivant à échéance, le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat avec la société SCAPA avec la formule jours et heures ouvrables pour un montant de 338,92€HT.

### **EGLISE : CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES**

Vu l'état des installations électriques, le Maire propose de faire intervenir un organisme de contrôle afin de déterminer les travaux à envisager.

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la SOCOTEC pour une vérification initiale des installations électriques de l'église permettant de statuer sur la conformité de l'installation. La prestation sera réalisée au montant de 290,00€HT (348, 00€TTC).

### **EGLISE : TRAVAUX DE REJOINTOIEMENT DU CLOCHER / DEMANDE DE SUBVENTION REGION**

Suite à la visite de l'architecte des bâtiments de France, il a été convenu que le clocher et le pignon de l'église faisant face à la mer aurait besoin d'un rejointoiement. Le Maire propose de demander une subvention de 30% à la Région Bretagne au titre des travaux sur les monuments protégés pour financer une partie des travaux envisagés.

### **EGLISE : FINANCEMENT DU DIAGNOSTIC SUBVENTION DE LA DRAC**

L'église et le cimetière sont inscrits au titre des monuments historiques et bénéficient à ce titre de mesure de protection.

Les élus et l'architecte des bâtiments de France ont convenu que l'église a besoin d'un diagnostic pour lui redonner de son cachet.

Le devis du diagnostic est de 5 180,00€HT (6 216,00€TTC)

Le Maire propose de demander une subvention de 50% à la DRAC au titre des travaux sur les monuments protégés pour financer une partie de l'étude envisagée.

### **EGLISE : DIAGNOSTIC CHOIX DE L'ARCHITECTE**

Gilbert Petibon architecte a proposé un devis de 5 180.00€HT (6 216,00€TTC) pour les missions suivantes :

- Relevé de l'ensemble de l'édifice et de l'établissement des documents graphiques de l'état existant, temps estimé 40 heures forfait de 2 800,00€HT
- Diagnostic notice historique, constat des désordres apparents, préconisations temps estimé 28 heures forfait 2 380,00€HT

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de M. Petibon

### **VOIRIE 2017**

Le Conseil Municipal sur la proposition de M. Premel décide de retenir les devis de voirie établis par le Syndicat de Voirie Plestin Plouaret, concernant Land gily VC 200 pour 21 243,68€TTC et Kerhuel VC 108 pour 12 867,38€TTC soit pour un total de 34 111,06€.

### **CABINES DE PLAGES 2017**

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal des devis de cabines de plage établis par l'EURL Conan du Huelgoat.  
Le Conseil Municipal décide de l'achat de 2 cabines pour 2880,00€TTC

### **ECLAIRAGE PUBLIC : RENOVATION DU FOYER B062 ROUTE DE BELLEVUE**

M. Dissez propose au Conseil Municipal, de rénover la lampe B062 d'éclairage public route de bellevue, pour 600,00€ TTC dont une partie est prise en charge par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor. La partie à charge de la commune est 360,00€

### **ECLAIRAGE PUBLIC : SUPPRESSION DU MAT ET DE LA LANTERNE A 196 SUR PLACE PRES DE L'EGLISE ET LAMPE B 053 ROUTE D'ARVOR**

Un mât et de lanterne A 196 d'éclairage public a été accidenté sur le parking devant le petit St Michel. Le Conseil Municipal, décide de la supprimer complètement Le Syndicat départemental interviendra la partie restant à la charge de la commune est de 288,00€TTC.

Par ailleurs le Conseil Municipal confirme la suppression de la lampe B 053 route d'arvor

### **CURAGE DE FOSSES 2017**

M. Premel fait part des devis de curage de fossés établis. Il propose de retenir ceux du le Syndicat de Voirie Plestin Plouaret.

Devis	Route	Longueur	Prix HT	Prix TTC
17-05	Cun VC 1	400	532,11	580,00
17-06	Bellevue VC 2	255	1 999,78	2 243,18
17-07	Tal du VC 1	225	330,28	360,10
17-08	Kermorvan VC 114	140	237,61	406,20
17-09	Kerkivoal VC 5	20	198,03	215,68
Total			<b>3 297,81</b>	<b>3 805,16</b>

Le Conseil Municipal décide de retenir tous les devis du syndicat de voirie

### **DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT)**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider, et mandater, avant le vote du budget primitif 2017, les dépenses d'investissement du budget de la commune de Saint Michel en Grève dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016 ;

### **MODIFICATION BUDGETAIRE : CREDITS SUPPLEMENTAIRES**

Vu les remboursements intervenus non budgétés pour un montant de 33 500€00,

Le Conseil Municipal décide des modifications budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Recettes	Dépenses
Chap 012	Art 621		+20 000,00€
	Art 613		+6 000,00€
	Art 64168		+4 000,00€
	6450		+3 500,00€
Chap 013	Art 6419	+33 500,00€	

Total		+33 500,00€	+33 500,00€
-------	--	-------------	-------------

### **DOMAINE MARITIME ET TARIF DES CABINES DE PLAGES**

Sachant que la commune doit reverser à l'Etat 126€ pour chaque cabine et 296€ pour chaque local technique ;

suite aux tarifs de redevances des cabines de plages votés, et au recours intenté contre ceux-ci ;

le Conseil Municipal sur proposition du Maire modifie le tarif pour les particuliers souhaitant une installer une cabine leur appartenant sur une période pluriannuelle (3 ans) pour le fixer à 130,00€ Annuel.

### **MOTION CNI**

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'application depuis le 01/12/2016 de la nouvelle procédure de demande de Carte nationale d'identité.

Celle-ci ne se fait plus à la mairie de domicile des administrés, mais dans l'une des 2 300 mairies équipées d'un dispositif de recueil CNI soit Lannion ou Plouaret pour les 2 plus proches. Certaines personnes n'ont pas de facilités pour se déplacer notamment pour refaire leur carte d'identité. Le Conseil Municipal déplore qu'encore un service de proximité ne soit plus rendu au plus près des populations notamment en zone rurale.

Les services et activités sont regroupés au sein des plus importantes agglomérations, vidant les petits bourgs de toute vie.